

LE VISAGE DE LA RUE  
DANS LES CITÉS HISTORIQUES

COLLOQUE INTERNATIONAL  
LAUSANNE 17-22 JUIN 1973

R E S O L U T I O N

Les participants au Colloque du Conseil International des Monuments et des Sites consacré à l'étude du "Visage de la rue dans les cités historiques" réunis à Lausanne du 17 au 22 juin 1973,

EXPRIMENT leurs vifs remerciements au Comité national suisse pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et leur gratitude aux Autorités fédérales, cantonales et municipales qui leur ont permis de tenir cette réunion.

SE BASANT sur l'abondante documentation fournie par les Comités nationaux, sur les exposés présentés par les conférenciers invités et sur les visites qu'ils ont faites dans quelques villes historiques de Suisse,

REPRENANT les idées émises dans les recommandations et les résolutions des précédents colloques de l'ICOMOS, notamment ceux de Caceres et de Tunis sur "La sauvegarde et la réanimation des ensembles d'intérêt historique ou artistique" et de Graz sur "La circulation dans les centres historiques",

CONSIDERANT que la rue constitue l'environnement naturel des citadins, que l'évolution de notre société a entraîné une perte de conscience du phénomène urbain de la rue, ce qui a provoqué sa dégradation et une altération de sa fonction originale et qu'un réveil se manifeste aujourd'hui à l'égard de l'importance de la rue dans la vie urbaine et sociale,

ILS CONSTATENT QUE

- les immeubles qui contribuaient à l'ensemble, sans être nécessairement de valeur exceptionnelle, ont souvent été défigurés ou remplacés par des créations regrettables et sans rapport d'échelle, de matériaux et de couleur,

- les alignements caractéristiques ont été désorganisés et la trame du parcellaire dénaturée,
- les arbres, les fontaines, les éventaires, les terrasses de café ont disparu peu à peu et ont été remplacés par un mobilier incohérent,
- une publicité dévorante a envahi l'espace de jour comme de nuit,
- l'irruption de la circulation motorisée, son bruit et ses odeurs ont compromis l'équilibre privilégié du centre des villes et troublé les contacts entre la rue et ses usagers,
- les conduites, les lignes aériennes, les antennes de télévision ont dégradé les silhouettes,
- le blocage de la circulation a finalement gêné le commerce qui, en émigrant, compromet le destin de la rue,
- de nouvelles fonctions et la spéculation foncière qui en résulte ont chassé les résidents des quartiers habités, les privant ainsi de leur animation.

Il en résulte donc un dépérissement de la vie quotidienne de la rue et la perte de son équilibre spatial et social.

Or la rue dans les cités historiques est un élément nécessaire à l'équilibre et à la personnalité du citoyen, elle est aussi une part essentielle d'un patrimoine commun à tous les hommes.

En conséquence les participants au Colloque de Lausanne

PROPOSENT au Comité Exécutif de l'ICOMOS d'adopter les recommandations suivantes :

Il apparaît capital tout d'abord de sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants à l'apport irremplaçable du visage des rues dans les cités historiques dans la vie contemporaine ;

le processus de dégradation des rues anciennes doit être arrêté et pour cela un minimum d'entretien des immeubles doit être assuré en premier lieu ;

la réanimation de la rue est liée étroitement à la structure interne et à la vie intérieure de ses maisons et de ses îlots plus encore qu'à la restauration de leur façade ; le respect du parcellaire intérieur et des gabarits caractéristiques a donc la plus grande importance ;

les études de la structure sociale et les actions qui en découlent doivent être menées parallèlement à l'établissement des plans d'urbanisme ;

pour garder son équilibre humain, la rue ancienne réanimée doit conserver, voire même retrouver, la diversité des couches sociales et l'éventail de ses activités ;

toute construction complémentaire qui s'avère nécessaire doit être conçue dans l'esprit contemporain en tenant compte des caractères d'harmonie qui sont propres à la cité ancienne ;

la circulation doit être adaptée aux structures et aux activités de la ville ; le trafic automobile devra dans toute la mesure du possible être éloigné du centre historique ; des liaisons faciles et rapides doivent être assurées par des transports publics de type et d'échelle appropriés et non polluants ;

des espaces continus et accueillants doivent être réservés aux piétons, ce qui permettra entre autres de stimuler les échanges, le commerce et les loisirs ;

il convient d'attirer l'attention sur la grande importance des profils et des revêtements du sol ;

un éclairage modéré doit être soigneusement étudié et la publicité contrôlée ;

le mobilier urbain doit être intégré ;

les avantages offerts par la vie contemporaine doivent être intégrés dans les villes anciennes en les adaptant au caractère particulier de chacune d'entre elles.

Lausanne, le 21 juin 1973